

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du Jeudi 26 Septembre 2013

Nombre de conseillers : 14
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

L'an Deux Mil treize, le jeudi 26 septembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude BONNARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 19 septembre

Présents : M. Jean-Claude BONNARD, Mme Monique RAGEYS, M Jean-Marc GOUTAGNY, M Pascal DUBOEUF, M Sébastien GUYOT, M Didier REYMONDON, M Thomas GASSILLOUD, M Jean-Louis LHOPITAL, Mme Corinne IMBRATTA, M Bernard GOUTAGNY, M Michel CÔTE, M Michel MORETTON.

Absents excusés : M Jacques DELORME, Mme Annick POYARD.

Secrétaire de séance : Mme Corinne IMBRATTA

Début de la séance à 20h05

Le compte rendu du conseil municipal du 08 août 2013 est adopté à l'unanimité.

• INTERVENTION DU SIMOLY : LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Mme Pauline BATTISTELLO, ambassadrice du tri au SIMOLY est venue présenter le projet de compostage collectif.

Entre 2000 et 2009, 1955 composteurs ont été distribués sur le territoire des Monts du Lyonnais. Sur la totalité des ordures ménagères, 30% sont des bio déchets qui représentent 59 kgs par personne et par an et qui ne devraient pas faire partie de la collecte des sacs noirs. Pour la commune de Pomeys, cela équivaut à 62,127 tonnes de bio déchets qui totalisent un coût d'enfouissement/transport de 6 212 € qui pourrait donc facilement être supprimé. L'objectif du SIMOLY est de réduire le coût de traitement des déchets. A cet effet, il propose aux communes de mettre en place des sites de compostage collectif. Il s'agirait d'installer des composteurs collectifs (de 300 à 600 litres) sur un site dédié de façon à ce que les Pomeyères qui n'ont pas de système de compostage propre puissent venir déposer leurs bio déchets (épluchures, marc de café, thé, coquilles d'œufs et fruits). Pour fonctionner correctement, un bon compost doit impérativement contenir des bio déchets (50%) et des déchets verts (50%) qui structurent la matière.

Le conseil municipal évalue que 90% des habitants de la commune habitent en maison individuelle avec jardin et ont la possibilité de composter chez eux. Le conseil municipal constate aussi que les personnes qui viennent déposer leurs déchets sur des points d'apport volontaire ne sont malheureusement pas toujours très respectueuses des consignes...Suivant l'emplacement du site, les habitants devront venir en voiture, ce qui impacte la pollution...Les agents techniques communaux seraient sollicités pour vérifier que le système fonctionne correctement...

Une information sera néanmoins diffusée sur le bulletin municipal afin de recueillir l'avis des Pomeyères sur ce sujet.

En revanche, le SIMOLY participe toujours au financement des composteurs individuels. Des dossiers sont disponibles sur demande au secrétariat de la mairie

En préambule, Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée pour ajouter une délibération concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à l'association sportive de Pomeys. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

• DELIBERATION : Gratuité des fournitures scolaires

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de 50 € par élève fréquentant les écoles de Pomeys a été attribuée pour l'année 2012/2013. Il propose de reconduire cette subvention. Constatant qu'aucune demande particulière n'a été reçue de la part des écoles, Monsieur le Maire propose de renouveler cette gratuité et de reconduire la subvention de 50 € par élève pour l'année 2013/2014. Il rappelle à l'assemblée que cette subvention doit exclusivement être dépensée pour les fournitures scolaires de base des élèves. Cette délibération est adoptée à l'unanimité (10 voix).

Arrivée de Jean Louis LHOPITAL à 20h15
Arrivée de Monique RAGEYS à 20h45

• DELIBERATION : Acquisition parcelle association sportive de Pomeys

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'association sportive de Pomeys est propriétaire depuis 1984 d'une parcelle de terrain en zone naturelle sise lieu dit « La Neylière », cadastrée section C N°577 d'une superficie de 791 m². Cette parcelle est enclavée entre une parcelle communale et une parcelle appartenant à la Neylière.

A l'époque, l'association sportive de Pomeys avait acquis cette parcelle pour un montant de 11 110 francs, soit 1 693, 71 €. Cette parcelle est occupée par le stade de football.

Au vu du classement du terrain, le conseil municipal propose 1 euro le m², soit un montant total de 791 euros. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer les documents nécessaires à l'achat de ce terrain. Les frais de notaire seront à la charge de la commune. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

• **AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCES** : Les agents communaux sont appelés à s'absenter lors d'événements familiaux particuliers (naissance, mariage, décès...). Une délibération datant de 1990 encadre ces absences. Le conseil municipal décide de se calquer sur la liste existante pour les agents de la Communauté de Communes. Cette liste va être soumise au Centre de Gestion pour avis avant délibération.

• **BULLETTIN MUNICIPAL** : Deux devis ont été demandés pour l'édition du bulletin municipal, un à l'imprimerie des Monts du Lyonnais (IML) à St Martin en Haut et l'autre à l'imprimerie EGF à Ste Foy l'Argentière. C'est IML, qui avait élaboré le bulletin 2012, qui propose le prix le plus bas.

• **REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES** : Monsieur le Maire a reçu un courrier de l'inspection académique qui lui demande de faire une proposition de l'organisation scolaire choisie avant le 06 décembre 2013. La réforme des rythmes scolaires devrait être portée à l'ordre du jour du prochain bureau communautaire. La commission école se réunira pour travailler sur ce sujet en fonction des orientations données par la Communauté de Communes. Après renseignements, les communes environnantes et concernées n'ont pas vraiment avancé sur le sujet. Le conseil municipal craint que les coûts engendrés par cette réforme soit lourds à supporter.

• INSTALLATION DU GAZ DE VILLE

Il y a 3 ans en arrière, la commune avait envisagé de raccorder la salle St Roch et les vestiaires du foot au gaz afin que la gestion du système de chauffage soit plus simple et moins coûteuse (actuellement gaz propane qui coûte le double du gaz de ville). Cette opération était aussi possible car la Neylière avait le même projet. A l'époque, GRDF avait évalué le coût à hauteur de 8 000 €. La Neylière n'était alors pas en mesure de répondre car leur projet n'était pas abouti. Aujourd'hui, La Neylière a déposé un permis de construire pour réhabiliter une partie des locaux et notamment la chaufferie. Les travaux viennent de débuter. Après avoir recontacté GRDF, il s'avère que la situation a beaucoup évolué et que l'estimation du prix a pratiquement été multipliée par 6, soit 46 885,57 €. Cette augmentation est justifiée par GRDF par le fait que le tracé a changé, il y a environ 1 km à parcourir pour amener le gaz depuis St Symphorien sur Coise; suite au Grenelle de l'environnement, les consommations évoluent à la baisse ; il n'y a sur ce tracé pratiquement aucun autre client potentiel que la commune avec la salle des sports et la Neylière, le retour sur investissement sera donc très long pour GRDF...

Le questionnement pour la commune est à revoir. Le fait d'acheminer le gaz jusqu'au sud du village est peut-être une avancée pour l'avenir. En effet, il pourrait être envisagé un jour de desservir le village en gaz ? Le conseil municipal propose de demander à la Neylière de supporter une partie du coût avant de se prononcer. Monsieur le Maire doit rencontrer GRDF et les représentants de la Neylière pour avancer sur ce dossier.

• COLLOQUE BENOIT CARTERON

Un colloque en mémoire de Benoit Carteron aura lieu le samedi 12 octobre au Château de Pluvy à partir de 9h30.

• PORTES OUVERTES

40 entreprises de Monts du Lyonnais ouvrent leurs portes du 14 au 21 octobre 2013. Cette opération est organisée par le SIMOLY, Le Club d'Entreprises de Monts du Lyonnais (CEML) et les offices de tourisme. Cet événement est destiné à faire découvrir les richesses et la diversité des entreprises installées sur le territoire des Monts du Lyonnais. Les visites sont gratuites et sur réservation jusqu'au 09 octobre dans les offices de tourisme.

• REMERCIEMENT

L'école publique a adressé un courrier au conseil municipal en remerciement du matériel acheté (appareil photo, ordinateurs...)

Fin de la séance 23h00

Prochaine réunion du conseil municipal le Jeudi 24 octobre à 20h30